

Championnat Vétérans
V C V
(Vieux Crampons Varois)

Les Amis du FOOT

SAISON 2011 / 2012

Poule des « PAPYS »

I. INSCRIPTION

Conformément à l'inscription dans le Championnat VCV, les articles I.1, I.2, I.3, I.4, I.5, I.6, I.8, I.9 sont identiques.

L'article I.7 change ; en effet l'âge minimum d'engagement est de 45 ans, soit 1967, année de naissance.

Une dérogation est accordée pour un joueur dont l'âge est compris entre 40 et 44 ans (de 1968 à 1972).

Un seul joueur ayant une dérogation pourra être inscrit sur la feuille de match.

Concernant l'assurance et les lois du jeu, elles sont identiques au texte de référence du dossier d'inscription au Championnat VCV.